

## RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

### IMMEUBLE CONCERNÉ

Adresse : 16 grande rue saint michel à toulouse

Cadastre : (parcelles entières)  
55513AC320

SYLVIE BEZIAT  
14 RUE A. FOURTANIER  
31071 TOULOUSE CEDEX 7

Identité du propriétaire (s'il est autre que le demandeur) :

### RENSEIGNEMENTS D'URBANISME relatifs au PLU et au PLUi-H à la date du 24/07/2020 à 12:25:35

La présente réponse fait état des renseignements connus à ce jour par la Mairie et applicables à l'immeuble ci-dessus. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative, ni comme un Certificat d'Urbanisme.  
▣ Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole approuvé par délibération du Conseil de la Métropole en date du 11 avril 2019,

Arrêté préfectoral du 11 juin 2001 contre les termites

Terrain non inclus dans des zones définies par décret en C.E., concernant les mines ou carrières ou exposées à la sismicité.

Justification de la constructibilité du terrain antérieure à 18 ans : pour connaître les dispositions du PLU applicables il y a 18 ans, en application de l'article 317 B III du CGI annexe II pour l'application de l'exonération prévue à l'article 1529 du CGI, vous pouvez vous rendre sur le site suivant : <http://www.toulouse-metropole.fr/services-proximite/plan-local-d-urbanisme/toulouse>

OPération Amélioration Habitat : non

Déclaration d'Utilité Publique : non

Ravalement : Immeuble non éligible aux subventions

Servitude AC1\_500m\_MH\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif, Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

Servitude PM1\_PPRNS\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif, Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

4C\_DPU simple

3C1\_Espace d'application des dispositions liées au métro

4D4\_Règlement local de publicité intercommunal : Zone 2

Servitude PT2\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif, Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

Servitude PT2\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif, Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

Servitude PT1\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif, Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

3C1\_Espace libre

3C1\_Esp\_const B (H\_absolue= 15.5, H\_NGF= , H\_relative = , ES = , EEV = )

3C1\_Esp\_const B (H\_absolue= 21, H\_NGF= , H\_relative = , ES = , EEV = )

3C1\_Esp\_const B (H\_absolue= 12.5, H\_NGF= , H\_relative = , ES = , EEV = )

3C1\_Zone UM3 (15-L-50-25)

Servitude AC1\_500m\_MH\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif, Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

Servitude AC1\_500m\_MH\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif, Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

Servitude AC1\_500m\_MH\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif, Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

3C4\_SPL : Pourcentage\_SPL\_LLS = 35, Pourcentage\_SPL\_AS = 0, Seuil\_SPL = 2000

3C2\_Zones préférentielles d'accueil des commerces et activités de services : SAINT MICHEL

3C3\_Seuil Minimal de densité et application des règles spécifiques de stationnement dans un rayon de 600 m ou 500 m autour des arrêts de transports en commun en site propre, existants ou programmés en 2020

3C3\_Secteur de stationnement 1

3C3\_Seuil Minimal de densité dans un rayon de 400 m autour des arrêts de transports en commun, autres qu'en site propre, existants ou programmés en 2020

3C5\_Arrêté de classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Haute-Garonne

3C1\_Implantation : Alignement obligatoire

## RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

### IMMEUBLE CONCERNÉ

**Adresse :** 16 grande rue saint michel à toulouse

**Cadastre :** (parcelles entières)  
55513AC321

SYLVIE BEZIAT  
14 RUE A. FOURTANIER  
31071 TOULOUSE CEDEX 7

**Identité du propriétaire** (s'il est autre que le demandeur) :  
TOSAU

### RENSEIGNEMENTS D'URBANISME relatifs au PLU et au PLUi-H à la date du 24/07/2020 à 12:22:54

La présente réponse fait état des renseignements connus à ce jour par la Mairie et applicables à l'immeuble ci-dessus. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative, ni comme un Certificat d'Urbanisme.

« Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole approuvé par délibération du Conseil de la Métropole en date du 11 avril 2019,

Arrêté préfectoral du 11 juin 2001 contre les termites

Terrain non inclus dans des zones définies par décret en C.E., concernant les mines ou carrières ou exposées à la sismicité.

Justification de la constructibilité du terrain antérieure à 18 ans : pour connaître les dispositions du PLU applicables il y a 18 ans, en application de l'article 317 B III du CGI annexe II pour l'application de l'exonération prévue à l'article 1529 du CGI, vous pouvez vous rendre sur le site suivant : <http://www.toulouse-metropole.fr/services-proximite/plan-local-d-urbanisme/toulouse>

OPération Amélioration Habitat : non

Déclaration d'Utilité Publique : non

Ravalement : Immeuble non éligible aux subventions

Servitude AC1\_500m\_MH\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif; Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

Servitude PM1\_PPRNS\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif; Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

4C\_DPU simple

3C1\_Espace d'application des dispositions liées au métro

4D4\_Règlement local de publicité intercommunal : Zone 2

Servitude PT2\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif; Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

Servitude PT2\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif; Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

Servitude PT1\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif; Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

3C1\_Zone UM3 (15-L-50-25)

Servitude AC1\_500m\_MH\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif; Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

Servitude AC1\_500m\_MH\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif; Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

3C4\_SPL : Pourcentage\_SPL\_LLS = 35, Pourcentage\_SPL\_AS = 0, Seuil\_SPL = 2000

3C2\_Zones préférentielles d'accueil des commerces et activités de services : SAINT MICHEL

3C3\_Seuil Minimal de densité et application des règles spécifiques de stationnement dans un rayon de 600 m ou 500 m autour des arrêts de transports en commun en site propre, existants ou programmés en 2020

3C3\_Secteur de stationnement 1

3C3\_Seuil Minimal de densité dans un rayon de 400 m autour des arrêts de transports en commun, autres qu'en site propre, existants ou programmés en 2020

3C5\_Arrêté de classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Haute-Garonne

## RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

### IMMEUBLE CONCERNÉ

Adresse : 16 grande rue saint michel à toulouse

Cadastre : (parcelles entières)  
55513AC322

SYLVIE BEZIAT  
14 RUE A. FOURTANIER  
31071 TOULOUSE CEDEX 7

Identité du propriétaire (s'il est autre que le demandeur) :

### RENSEIGNEMENTS D'URBANISME relatifs au PLU et au PLUi-H à la date du 24/07/2020 à 12:23:38

La présente réponse fait état des renseignements connus à ce jour par la Mairie et applicables à l'immeuble ci-dessus. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative, ni comme un Certificat d'Urbanisme.  
« Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole approuvé par délibération du Conseil de la Métropole en date du 11 avril 2019,

Arrêté préfectoral du 11 juin 2001 contre les termites

Terrain non inclus dans des zones définies par décret en C.E., concernant les mines ou carrières ou exposées à la sismicité.

Justification de la constructibilité du terrain antérieure à 18 ans : pour connaître les dispositions du PLU applicables il y a 18 ans, en application de l'article 317 B III du CGI annexe II pour l'application de l'exonération prévue à l'article 1529 du CGI, vous pouvez vous rendre sur le site suivant : <http://www.toulouse-metropole.fr/services-proximite/plan-local-d-urbanisme/toulouse>

OPération Amélioration Habitat : non

Déclaration d'Utilité Publique : non

Ravalement : Immeuble non éligible aux subventions

Servitude AC1\_500m\_MH\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif, Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

Servitude PM1\_PPRNS\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif, Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

4C\_DPU simple

3C1\_Espace d'application des dispositions liées au métro

4C\_Droit de Prémption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces et les baux commerciaux

4D4\_Réglement local de publicité intercommunal : Zone 2

Servitude PT2\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif, Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

Servitude PT1\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif, Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

3C1\_Espace libre

3C1\_Esp\_const B (H\_absolue= 21, H\_NGF= , H\_relative = , ES = , EEV = )

3C1\_Esp\_const B (H\_absolue= 12.5, H\_NGF= , H\_relative = , ES = , EEV = )

3C1\_Esp\_const B (H\_absolue= 15.5, H\_NGF= , H\_relative = , ES = , EEV = )

3C1\_Zone UM3 (15-L-50-25)

3C1\_Bati protégé IA31129229 : Orphelinat Saint-Joseph du Bon Secours

Servitude AC1\_500m\_MH\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif, Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

Servitude AC1\_500m\_MH\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif, Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

Servitude AC1\_500m\_MH\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif, Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

3C4\_SPL : Pourcentage\_SPL\_LLS = 35, Pourcentage\_SPL\_AS = 0, Seuil\_SPL = 2000

3C2\_Zones préférentielles d'accueil des commerces et activités de services : SAINT MICHEL

3C3\_Seuil Minimal de densité et application des règles spécifiques de stationnement dans un rayon de 600 m ou 500 m autour des arrêts de transports en commun en site propre, existants ou programmés en 2020

3C3\_Secteur de stationnement 1

3C3\_Seuil Minimal de densité dans un rayon de 400 m autour des arrêts de transports en commun, autres qu'en site propre, existants ou programmés en 2020

3C5\_Arrêté de classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Haute-Garonne

3C1\_Implantation : Alignement obligatoire

**RENSEIGNEMENTS  
D'URBANISME****IMMEUBLE CONCERNÉ**

Adresse : 16 grande rue saint michel à toulouse

Cadastre : (parcelles entières)

55513AC324

SYLVIE BEZIAT

14 RUE A. FOURTANIER

31071 TOULOUSE CEDEX 7

Identité du propriétaire (s'il est autre que le demandeur) :

**RENSEIGNEMENTS D'URBANISME relatifs au PLU et au PLUi-H** à la date du 24/07/2020 à 12:24:15

La présente réponse fait état des renseignements connus à ce jour par la Mairie et applicables à l'immeuble ci-dessus. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative, ni comme un Certificat d'Urbanisme.

▣ Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole approuvé par délibération du Conseil de la Métropole en date du 11 avril 2019.

Arrêté préfectoral du 11 juin 2001 contre les termites

Terrain non inclus dans des zones définies par décret en C.E. concernant les mines ou carrières ou exposées à la sismicité.

Justification de la constructibilité du terrain antérieure à 18 ans : pour connaître les dispositions du PLU applicables il y a 18 ans, en

application de l'article 317 B III du CGI annexe II pour l'application de l'exonération prévue à l'article 1529 du CGI, vous pouvez vous rendre sur le site suivant : <http://www.toulouse-metropole.fr/services-proximite/plan-local-d-urbanisme/toulouse>

Opération Amélioration Habitat : non

Déclaration d'Utilité Publique : non

Ravalement : Immeuble non éligible aux subventions

Servitude AC1\_500m\_MH\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif; Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

Servitude PM1\_PPRNS\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif; Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

4C\_DPU simple

3C1\_Espace d'application des dispositions liées au métro

4D4\_Règlement local de publicité intercommunal : Zone 2

Servitude PT2\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif; Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

Servitude PT1\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif; Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

3C1\_Zone UM3 (15-L-50-25)

Servitude AC1\_500m\_MH\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif; Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

Servitude AC1\_500m\_MH\_Périmètre non exhaustif, reporté à titre informatif; Consulter le gestionnaire (liste SUP, pièce 4A1 du dossier)

3C4\_SPL : Pourcentage\_SPL\_LLS = 35, Pourcentage\_SPL\_AS = 0, Seuil\_SPL = 2000

3C2\_Zones préférentielles d'accueil des commerces et activités de services : SAINT MICHEL

3C3\_Seuil Minimal de densité et application des règles spécifiques de stationnement dans un rayon de 600 m ou 500 m autour des arrêts de transports en commun en site propre, existants ou programmés en 2020

3C3\_Secteur de stationnement 1

3C3\_Seuil Minimal de densité dans un rayon de 400 m autour des arrêts de transports en commun, autres qu'en site propre, existants ou programmés en 2020

3C5\_Arrêté de classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Haute-Garonne

3C1\_Implantation : Alignement obligatoire